



Mairie de Plainval

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 060-216004895-20251023-34_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 23 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation :	17/10/2025	<u>Présents</u> :	Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	17/10/2025		
Membres en Exercice : 9		<u>Absents excusés/pouvoirs</u> :	Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE
Membres Présents : 6		<u>Absents non excusés</u> :	Monsieur Joël GALEK
Membres votants : 7		<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
34-2025

Acquisition des parcelles ZH 29 et ZH 25 appartenant aux Consorts
TOURTE

Monsieur BETHELMY expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition des parcelles ZH 29 (3071m2) et ZH 25 (668m2) appartenant aux Consorts TOURTE.

Monsieur BETHELMY expose la proposition des Consorts TOURTE, à la commune, d'acquérir l'ensemble des 2 parcelles pour un montant total de 2430 €, soit 0.65 €/m2 pour une surface totale de 3739 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition de la totalité des parcelles ZH 29 et ZH 25

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tout documents afférents à l'acquisition des parcelles ZH 29 et ZH 25

AUTORISE le paiement des frais d'acquisition du bien.

Plainval, le 28 octobre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

